

APPEL D'OFFRE

1 Poste de Surveillant de Nuit H/F à pourvoir en CDI – Temps complet

Date de prise de poste : 01/04/2024

Date de limite de réception des candidatures : 15/03/2024

Pôle Hébergements – MECS ESCARENE

Poste basé à l'Escarène.

CDI Temps plein.

Horaires de travail sur la base d'un cycle de travail de 12 semaines (420 heures).

Du lundi au samedi : de 21H30 à 07H00 ; dimanches et jours fériés : 21H30 à 08H00

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis + Prime SEGUR.

Missions

Assurer la sécurité des enfants accueillis, la surveillance des bâtiments, des installations et matériels ainsi que de la prévention en matière de sécurité et d'incendie.

Profil souhaité

Qualifications :

- Être titulaire d'un diplôme de sécurité et/ou avoir suivi une formation de surveillant de nuit.
- Une première expérience dans un poste similaire serait un plus.

Conditions d'exercice :

- Être impérativement titulaire du permis de conduire B
- Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Le surveillant de nuit doit rester éveillé avec des rondes à effectuer.

Compétences :

- Aptitude à travailler seul la nuit
- Aptitude à travailler dans un environnement éducatif auprès d'enfants, garçons et filles, de 3 à 15 ans.
- Qualité relationnelle, sens de l'organisation, autorité naturelle.
- Dynamisme et grande rigueur.
- Respect des procédures de traçabilité des rondes.
- Savoir gérer les situations de crise en cas de conflits.
- Restitution claire des messages à la Direction par le biais d'un cahier de liaison.

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 17 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association

- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur.
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations à adresser à l'attention de M. LOMBART, Directeur du Pôle Hébergements, à l'adresse mail suivante : relances@montjoye.org